

## MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



**Délibération du Conseil Municipal  
N°2021-091**

**Participation transport scolaire**

Séance du : 18 décembre 2021

Date de convocation : 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit décembre, à dix-huit heure, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, MATHON Sylvie, FAUST Alain, SIONNET Anthony, GILBERT Hervé, JACOB Roland, FERRIER Stéphane

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane, PIQUEMAL Michel à PIC Jean-Pierre

Absent : FERRIER Nathalie, PIQUEMAL Michel, ONOL LANG Per

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Carte ZOU :

Monsieur Le Maire souhaite reconduire l'aide concernant le transport scolaire et propose d'appliquer le tarif progressif basé sur 2 tranches en fonction du quotient familial.

Monsieur Le Maire propose, de participer à l'achat des cartes de transport des enfants jusqu'à 18 ans inclus, résidents sur la commune de La Grave, pour l'achat d'un titre de transport lié à la formation professionnelle, scolaire ou universitaire.  
Sur justificatif et plafond de dépenses de 90 € par an.

Dans les Hautes-Alpes pour un quotient familial inférieur à 700 La Région rembourse 45 € aux familles sur les 90 €.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour que l'aide octroyée aux familles soit basée sur le quotient familial tel que proposé par Monsieur le Maire :

\* QF de 0 à 700, l'aide communale a pour effet un reste à charge aux familles de 20 €.

\* QF supérieur à 701 l'aide communale est de 50 €.

- Dit que pour bénéficier de l'aide les parents doivent fournir en mairie le montant du quotient familial, la preuve du titre de transport et le montant payé.

Ainsi fait et délibéré les : jour mois et an susdit

## AR Prefecture

005-210500633-20211218-2021\_D0091-DE  
Reçu le 21/12/2021  
Publié le 21/12/2021

### Autres Cartes :

Monsieur Le Maire souhaite reconduire l'aide concernant le transport scolaire et propose d'appliquer le tarif progressif basé sur 3 tranches en fonction du quotient familial comme en 2020.

Monsieur Le Maire propose, de participer à l'achat des cartes de transport (jusqu'à 18 ans inclus) résident sur la commune de la Grave, pour l'achat d'un titre de transport pour formation scolaire, universitaire, professionnelle, (Sur justificatif) à hauteur de :

- 1 QF de 0 à 500, aide aux parents de 70 €/an/enfant
- 2 QF de 501 à 900, aide aux parents de 60 €/an/enfant
- 3 QF supérieur à 901, aide aux parents de 45 €/an/enfant

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour que l'aide octroyée aux familles soit basée sur le quotient familial tel que proposé par Monsieur le Maire.

Le Maire,  
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :

